

POL101 – LA POLITIQUE CANADIENNE ET QUÉBÉCOISE

Hiver 2024

Enseignante : Joanie Bouchard

Horaire : Jeudi, 13h à 15h50

Local : A6-3005

Disponibilité : Sur rendez-vous (à distance sur Teams ou en personne au local A6-1004)

PLAN DE COURS

« Avis. Tout le matériel didactique fourni dans le cadre du cours est protégé par droits d’auteur. Toute distribution, communication, publication ou diffusion, sans le consentement préalable de la personne titulaire des droits d’auteur, à des tiers ne faisant pas partie du cours est prohibée, sous peine de sanction disciplinaire (Règlement des études [Règlement 2575-009] articles 9.4.2 al. 1 et 9.5.7) ».

CIBLE DE FORMATION

Connaître et comprendre le système politique canadien et québécois :

- Comprendre le fonctionnement du système politique canadien et québécois;
- Analyser les rapports entre les agent.es politiques, les différentes communautés, les institutions et les processus politiques au Québec et au Canada;
- Maîtriser les concepts et le vocabulaire propre à la science politique et à la politique canadienne et québécoise.

CONTENU DU COURS

Analyse critique du système parlementaire, de l'administration étatique, du rôle des tribunaux, de la protection des droits fondamentaux et du fédéralisme canadien. Le Québec dans le contexte canadien. Les pouvoirs et responsabilités des différents paliers de gouvernement.

CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES

- Acquérir les connaissances sur les institutions québécoises et canadiennes en ce qui concerne le régime parlementaire et le fédéralisme canadien.
- Comprendre les contraintes institutionnelles, constitutionnelles et leurs impacts sur la vie politique et sociale au Canada.
- Comprendre la complexité de la société canadienne, les disparités sociales et économiques, les particularités et les clivages régionaux et leurs impacts sur les enjeux politiques.
- Les compétences en matière de communication, de représentation et de collaboration seront développées, notamment dans le cadre de la simulation parlementaire.

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

Séances	Sujet	Travaux préparatoires
11 janvier	Introduction -Présentation du plan de cours -Présentation de la contribution étudiante attendue et des évaluations -Comprendre la vie politique au Canada : introduction générale	Tremblay, chapitre 1
18 janvier	Le gouvernement et l'administration publique	Tremblay, chapitres 9 et 10
25 janvier	Le pouvoir législatif et le judiciaire	Tremblay, chapitres 8 et 11
1 ^{er} février	La constitution canadienne et le fédéralisme	Tremblay, chapitres 2 et 3
8 février	Les élections I : Partis politiques et système électoral	Tremblay chapitre 4
15 février	-Les élections II : Communication politique et campagnes électorales	Tremblay, chapitre 5 et 6
22 février	Examen de mi-session	
29 février	Mouvements sociaux : Les mouvements des femmes et LGBTQ+	Temblay, chapitre 7 Pagé, G. (2017) "La démocratie et les femmes au Québec et au Canada" dans Gagnon-G., A. et Sanschagrin, D. (éd.) <i>La politique québécoise et canadienne</i> , Presses de l'Université du Québec : 353-374. (Disponible sur Moodle)
7 mars	Semaine de relâche	
14 mars	Diversité ethnoculturelle, immigration et racisme	Giasson, T., Brin, C., & Sauvageau, M. M. (2010). Le Bon, la Brute et le Raciste. Analyse de la couverture médiatique de l'opinion publique pendant la «crise» des accommodements raisonnables au Québec. <i>Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique</i> , 43(2), 379-406. (Disponible sur Moodle) Paquet, M. (2017) "Les politiques migratoires" dans Gagnon-G., A. et Sanschagrin, D. (éd.) <i>La politique québécoise et canadienne</i> , Presses de l'Université du Québec : 465-481. (Disponible sur Moodle)
21 mars	Assemblée générale de l'AGEFLESH	

Séances	Sujet	Travaux préparatoires
28 mars	Peuples autochtones et colonialisme	Houde, N. et Pillet, B. (2017) "Les autochtones et le colonialisme canadien" dans Gagnon-G., A. et Sanschagrin, D. (éd.) <i>La politique québécoise et canadienne</i> , Presses de l'Université du Québec : 61-86. (Disponible sur Moodle)
4 avril	Simulation parlementaire partie 1	
11 avril	Simulation parlementaire partie 2	
18 avril	Examen final	

- Cours magistraux accompagnés de discussions au sujet de l'actualité politique canadienne et québécoise.
- Une simulation parlementaire permet aux personnes étudiantes d'adopter un rôle actif dans le cadre de leurs apprentissages.

LECTURES OBLIGATOIRES

- Les personnes étudiantes devront se procurer la **septième édition** de *Le parlementarisme canadien* (Manon Tremblay, Presses de l'Université Laval, 2023).
- Suivi hebdomadaire des actualités politiques canadiennes et québécoises. Le choix des médias est à la discrétion des personnes étudiantes.
- Outre le manuel, les textes obligatoires sont disponibles sur Moodle (<http://www.usherbrooke.ca/moodle/>).

MODES D'ÉVALUATION ET ÉCHÉANCE

Évaluation	Mode	Date	Pondération
Examen de mi-session	Examen en classe	22 février	30 %
Examen final	Examen en classe	18 avril	40 %
Tests de lecture	Examens en ligne (Moodle)	Du 11 janvier au 4 avril	10 %
Simulation parlementaire	Document préparatoire	11 avril	20 %

Une attention particulière sera portée à la qualité de la langue des documents préparatoires à la simulation parlementaire. **L'utilisation du logiciel Antidote est obligatoire.**

Dates importantes	Contenu
21 janvier 2024 (les activités retirées ne seront pas facturées)	Date limite des choix ou des modifications d'activités pédagogiques
Retrait ou abandon d'un cours sur Genote	https://www.usherbrooke.ca/services-informatiques/repertoire/apprentissage/genote/
15 mars 2024 (les activités abandonnées sont facturées)	Date limite d'abandon des activités pédagogiques
Semaine de relâche	Du 4 au 8 mars 2024
Journée réservée aux activités étudiantes (campus principal seulement)	31 janvier (8h30 à 22h)
Suspension des activités pédagogiques de 1 ^{er} cycle : assemblées générales de l'AGEFLESH	6 février, de 11 h 50 à 15 h 50 21 mars, de 11 h 50 à 15 h 50
Congés universitaires	Vendredi saint : 29 mars Pâques : 30 mars au 1er avril
Période d'examens	Du 15 au 26 avril (le plan de cours peut prévoir la poursuite des activités pendant cette période)

QUALITÉ DU FRANÇAIS

Pour les examens en classe, même s'il n'y a aucune pénalité pour la qualité du français, il faut cependant y faire attention afin de faciliter la compréhension et la clarté du propos. Pour les examens maison, les exposés oraux et les travaux, la pénalité s'applique jusqu'à -15 % de la note du travail.

RETARD ET ABSENCE À UN ÉVÉNEMENT D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Tout retard non justifié sera pénalisé de -5 % par jour de retard (incluant les samedis et dimanches) par évaluation. Des problèmes de santé, le décès d'un proche et des motifs parentaux sont les seules justifications acceptables pour le retard ou l'absence à un événement d'évaluation des apprentissages. Une attestation officielle sera exigée.

GUIDE DU TRAVAIL ÉCRIT

Les travaux devront respecter le [guide de présentation des travaux du département](#)

REMISE

Attention – remise des travaux : Les étudiantes et étudiants doivent remettre leurs travaux sur la page Moodle du cours, aux espaces prévus à cet effet.

PLAGIAT ET INTÉGRITÉ INTELLECTUELLE

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail sur l'intégrité académique de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du *Règlement des études*, plus particulièrement la section 9 portant sur les règles relatives à la discipline, que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : <https://www.usherbrooke.ca/registraire/droits-et-responsabilites/reglement-des-etudes/>.

Vous êtes également invités à visiter la page Internet portant sur l'Intégrité intellectuelle : [Intégrité intellectuelle – Étudiants - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](https://usherbrooke.ca/integrite-intellectuelle-etudiants) et à participer au Quiz antiplagiat : [Anti-plagiat - Service de soutien à la formation - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](https://usherbrooke.ca/antiplagiat-service-soutien-formation).

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire. [Visionner la vidéo « Copier/coller/citer »](#)

BIBLIOGRAPHIE

Gagnon-G. A et Sanschagrin, D. 2017. *La politique québécoise et canadienne*. Montréal : Presses de l'Université du Québec.

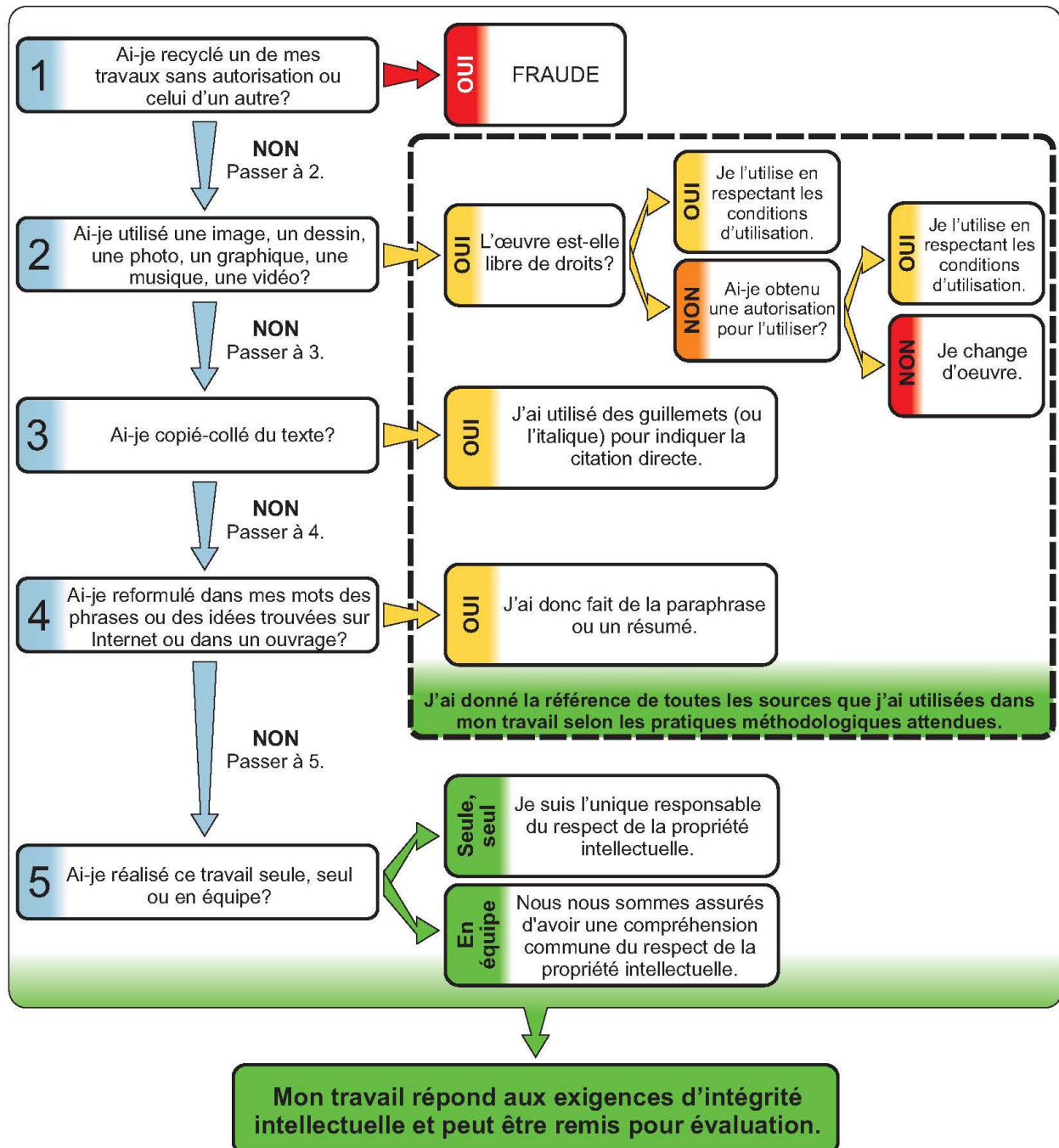
Giasson, T., Brin, C., & Sauvageau, M. M. (2010). Le Bon, la Brute et le Raciste. Analyse de la couverture médiatique de l'opinion publique pendant la « crise » des accommodements raisonnables au Québec. *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique*, 43(2), 379-406.

Tremblay, M. 2023. *Le parlementarisme canadien*. 7^e ed. Québec : Presses de l'Université Laval.

Mon travail est-il prêt à être remis?

5 questions essentielles pour m'assurer du respect de l'intégrité intellectuelle de mon travail*

* Adaptation par Karine Lemieux (Faculté des sciences) et Sonia Morin (Service de soutien à la formation) d'un outil développé par le Service de développement pédagogique, des programmes et de la recherche du Cégep Marie-Victorin, 2017.



L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées. À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou à une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme d'études, à un parcours libre au sens de l'article 1.1 – *Définitions* du présent règlement ou à un milieu dans lequel une personne intervient dans le cadre de ses études, incluant un milieu de stage.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);
 - b) commettre un autoplagiat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
 - c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
 - d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique;
- [...]

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets ;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat).

Autrement dit : mentionnez vos sources
